

Canada
Province de Québec
District de Montréal
N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

DATE : Le 25 mai 2022

PRÉSENT : L'honorable David R. Collier, j.c.s.

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

**ORDONNANCE POUR UNE VINGTIÈME PROROGATION DE
LA PÉRIODE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES**

VU la Demande pour une vingtième prorogation de la période de suspension des procédures présentée par le Demandeur-Contrôleur en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **Demande** »);

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

Prorogation

- [1] **Proroge** la Période de suspension telle que définie à l'ordonnance initiale prononcée le 9 décembre 2015 et l'application de cette ordonnance jusqu'au 16 décembre 2022;

Autres

- [2] **Ordonne** l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel, sans nécessité de fournir un cautionnement;

[3] **Le tout** sans frais de justice.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a cursive 'C' and a final flourish.

David R. Collier, j.c.s.